

Dinant solidaire - 400.000 euros au profit des commerces

La crise liée à l'épidémie du COVID 19 touche de manière aiguë toute la population. Elle constitue une menace mortelle pour le plus grand nombre. Elle porte atteinte au confort de tous en réclamant des sacrifices plus ou moins pénibles selon les situations. Nos aînés sont indéniablement les plus touchés, physiquement et moralement.

Sur le plan économique, des effets désastreux sont annoncés. Ils concernent les secteurs privés ainsi que les pouvoirs publics, par ricochets. Dans le contexte de la crise actuelle, les missions de ces derniers ont été complètement réorientées. Mis sous pression, le pouvoir communal est simultanément chargé d'assurer l'exécution de décisions prises à d'autres niveaux de pouvoir et de répondre aux préoccupations de ses citoyens confrontés aux conséquences, souvent dramatiques, de ces mêmes décisions...

À Dinant, les commerçants sont en première ligne des acteurs économiques les plus touchés par la crise. Ils attendent légitimement un soutien de la part des pouvoirs publics, tous niveaux confondus.

À Dinant, cet appel à l'aide a été entendu. Le Collège communal, avec la collaboration de l'administration communale et de l'agence de développement local, a souhaité concevoir un vaste plan d'aides fiscales au secteur commercial et touristique et de soutien à la relance du commerce.

Ce plan vise à **alléger les charges** pesant sur les commerçants tout en sauvegardant les moyens financiers nécessaires au bon fonctionnement de la Commune. Il **dégage aussi des moyens propres à la redynamisation** du tissu économique local au sortir de la crise (dès la réouverture, en fait).

L'incertitude liée à la crise exige également une grande prudence de la part des pouvoirs publics. Il est plus que probable que d'autres efforts seront encore nécessaires pour soutenir d'autres secteurs actifs au sein de notre tissu local. Il est donc indispensable de ne pas « brûler toutes ses cartouches » alors que les effets de plusieurs semaines de confinement sont seulement perceptibles.

1. Méthodologie

Ce plan a été élaboré en suivant une méthodologie globale, structurée, volontariste et transparente. L'agenda en trois temps a été exposé précédemment :

- Etape 1 : Identification de l'ensemble des règlements sur les taxes et redevances qui concernent spécifiquement les indépendants dont les activités ont cessé depuis la mi-mars et évaluation des capacités financières de la Ville pouvant être utilisées. Les compensations prévues par le Gouvernement wallon et éventuellement par d'autres niveaux de pouvoir ont été intégrées dans l'analyse.
- Etape 2 : Réunion commune, dès la levée des mesures de confinement (ce 4 mai), des commissions du Conseil communal chargées, d'une part des questions financières, et d'autre part, des questions économiques (avec invitation à tout le Conseil communal). Objet de la réunion : présentation et échange de propositions globales, précises et adaptées.
- Etape 3 : Présentation, pour analyse, éventuels amendements et validation, du plan (ce 6 mai) à des experts du Bureau économique de la Province de Namur (M. Renaud DEGUELDRE, Directeur général) et de l'Union des classes moyennes (Mme Delphine FRENNET, Directrice).

2. Identification des moyens et définition des mesures fiscales d'aide

Un rapport circonstancié de la Directrice financière de la Ville de Dinant sur le budget 2020 a invité les élus à la plus grande prudence quant à une éventuelle utilisation du Fonds de réserve ordinaire (FRO) pour financer le plan. Vu l'incertitude de l'évolution de la situation financière de la commune et les charges pesant déjà actuellement sur le budget, ce rapport a démontré la nécessité de maintenir strictement la règle de l'équilibre budgétaire.

Les moyens de financement du plan ont donc dû être trouvés au sein même des ressources prévues pour la prise en charge des dépenses de l'année 2020. Ils sont donc forcément limités, en particulier dans un budget grevé par environ 70% de dépenses incompressibles.

Néanmoins, **un effort de plus de 400.000 euros sera réalisé, sur le budget ordinaire de la ville de Dinant, au profit des commerçants dinantais.** Cette opération prend en compte la diminution de taxes communales induite par l'arrêt des activités commerciales durant la période du confinement, la suppression ou la réduction de taxes communales sur l'ensemble de l'année 2020 en faveur des acteurs les plus touchés par le confinement et enfin la réalisation d'actions de relance au bénéfice de l'ensemble des commerçants dinantais.

Pertes financières directes pour la Ville

Avant même la proposition de toute mesure d'aide, il était indispensable d'estimer l'ampleur des pertes financières induites par les mesures de confinement sur le budget communal de l'année 2020.

La **perte financière** a ainsi donc pu être estimée par les services financiers à près de **300.000 €** en matière de **taxes et redevances**, dont :

- Stationnement : - 100.000€
- Taxe de séjour : - 40.000€
- Taxe sur les spectacles et divertissements : - 40.000€
- Taxes sur les terrasses : - 25.000€

Il est indéniable qu'il s'agit ici d'une estimation calculée sur base d'un confinement limité à quelques mois et il est **probable que ces pertes soient encore supérieures** en fonction des circonstances propres à l'évolution de l'épidémie.

Mesures fiscales d'aide

A cela, s'ajoutent ensuite les mesures fiscales d'aide que souhaite apporter le Collège. Elles consisteront en :

→ Des suppressions :

- Taxe enseignes : - 33.000 € (212 Dinantais concernés)
- Taxe débits de boissons : - 7.000 € (35 Dinantais concernés)
- Redevance droit de quai (règlement à adopter en 2020 mais reporté): - 50.000 €

→ Des réductions de taux :

- Taxe sur les embarcations : - 40% soit - 36.000 €
- Taxe sur les campings : - 40% soit 8.000 €

L'effort consenti par la Ville via ces suppressions et réductions de taux s'élève donc à **134.000 €**

Compensations

Pour compenser ces pertes et ces aides, tout en assurant l'équilibre obligatoire des finances communales, outre certaines économies réalisées dans les **traitements d'agents communaux non encore remplacés (100.000 €)**, d'autres pistes ont été identifiées, comme la **réduction du poste « subsides »** en raison d'événements annulés, pour un total de **68.500 €**, dont

- Manifestations sportives : 20.000 €
- Feux d'artifice du 21 juillet : 5.000 €
- Manifestations culturelles : 8.000 €
- Festival D'Jazz : 15.000 €
- Festival de l'Eté Mosan : 4.500 €
- Jumelage Dinant-Dinan: 3.000 €

Le Collège communal a également souhaité opérer des coupes franches dans les **frais de réception** pour un total de **21.500 €**:

- Ville : 15.000 €
- Sport : 4.000 €
- Culture : 2.500 €

Ainsi, tenant compte d'une **compensation fiscale de 30.000 € de la Wallonie** aux communes réduisant leur fiscalité en soutien aux commerces, la somme totale dégagée afin de permettre la **compensation de la perte financière totale** pour la Ville (pertes directes + suppressions et réductions de taxes) est de **220.000 €**.

D'autres économies seront donc encore nécessaires pour assurer l'équilibre exact entre les dépenses et les recettes du budget de l'année 2020.

3. Mesures de soutien à la relance

Outre les mesures fiscales prises en soutien « direct » aux commerçants, décrites ci-avant, la Ville de Dinant souhaite aussi contribuer à donner un coup de boost au redémarrage du secteur commercial. C'est pourquoi son agence de développement local a imaginé une opération portant sur plusieurs axes, regroupés sous le vocable : *« Dinant – Un ticket avec mon commerçant »*.

Des actions concrètes

- **Le ticket « cado »**
 - ✓ Collaboration avec le site Boncado.be
 - ✓ Les commerçants s'inscrivent gratuitement sur le site, via lequel les clients achètent des bons d'achat, pour eux-mêmes ou pour les offrir, les reçoivent par mail, par sms ou par courrier papier et se rendent dans les magasins dinantais pour les dépenser
 - ✓ Le montant du bon d'achat est choisi librement
 - ✓ **Par tranche de 25 € d'achat, la Ville de Dinant offre 5€** supplémentaires
 - ✓ 5000 bons seront subsidiés par la Ville
 - ✓ **Budget communal pour cette action : 25.000€**
 - ✓ **Un potentiel de 150.000 € est donc injecté** dans le secteur commercial dinantais (25€ du client + 5 € de la Ville) X 5000 bons d'achat
 - ✓

- **Le ticket « parking »**
 - ✓ Lors d'un achat d'un montant de 25€ chez un commerçant dinantais, celui-ci remet au client une carte de parking datée et cachetée du jour de l'achat
 - ✓ Elle donne droit, dès cette date, au **parking gratuit dans Dinant pendant 7 jours**
 - ✓ Le commerçant a le choix de faire payer cette carte 3€ et garder entièrement cette somme ou d'offrir la carte au client, par exemple à partir d'un certain montant d'achat
 - ✓ Dans une première étape à évaluer, 50 cartes seront distribuées à chaque commerce présent sur tout le territoire de la commune.
 - ✓ **Chaque commerçant reçoit donc 150 euros** via cette action

Promotion/marketing

L'opération « Dinant - *Un ticket avec mon commerçant* » disposera d'un **logo** qui comprendra deux éléments graphiques principaux : un ticket, pour faire référence au petit bout de papier et un cœur, pour illustrer l'expression utilisée (« avoir un ticket avec quelqu'un ») autant que le lien privilégié du client avec son commerçant de proximité.

Ce logo se retrouvera bien évidemment sur tous les éléments de communication.

Le plan fera l'objet d'une campagne de communication :

- via une **présentation à la presse**
- via la diffusion d'un très court **spot de promotion** placé juste avant les vidéos de la **télévision locale** sur son site internet,
- via la diffusion, sur **Facebook**, du même **spot**, dont la publication aura été boostée afin d'atteindre la **zone de chalandise de Dinant** telle que définie dans le guide opérationnel résultant des études récemment menées

Dans un deuxième temps, si l'évolution des mesures de lutte contre le coronavirus permettait des déplacements libres à l'intérieur de tout le Royaume, un spot publicitaire remanié (tourisme + action « Dinant - Un ticket avec mon commerçant ») pourrait faire l'objet d'une campagne de diffusion achetée sur une télévision nationale.

Et aussi...

Outre cette opération spécifique « Dinant - *Un ticket avec mon commerçant* », la Ville de Dinant :

- ✓ **Autorisera l'exploitation toute l'année des terrasses** aux établissements Horeca
- ✓ Relance, via son agence de développement local, l'action par laquelle elle avait déjà financé, en lieu et place du commerçant, l'inscription de celui-ci sur le **site shopping.dinant.be**, qui permet la vente en ligne.
- ✓ Est en négociation avec le Service Public de Wallonie afin d'obtenir **l'annulation du paiement de la concession de la Croisette**. L'objectif étant d'en faire bénéficier les commerçants
- ✓ Soutient les démarches du Syndicat d'Initiative pour obtenir le **report du prêt « mobilier de terrasse »** ce qui engendrerait, en cas d'issue favorable, un report également pour les commerçants

Le Collège communal